REGLEMENT TOURNOI NATIONAL B
AS CORMELLES TT (14 Calvados)

Le club de l'AS CORMELLES TENNIS DE TABLE (09140128) organise un tournoi National B le samedi 1er et dimanche 2 novembre 2025 **d'une dotation 4240 euros** à la halle des sports 4, rue de la Pagnolée 14123 Cormelles le Royal.

.

Art 1 : Le règlement est celui de la FFTT, une tenue sportive réglementaire sera exigée.
Le Juge-Arbitre de l'épreuve sera M. **Romain BASTIEN** (JA3) assisté de **Laurent CARDINE** (JA2), **Freddy COURIEUT** (JA2) et **Nathan YVON** (JA1).

Art 2 : Ce tournoi national homologué est ouvert à tous les joueurs et joueuses, licencié(e)s FFTT portant la mention « certificat médical présenté » et/ou FFSA (loisir ou compétition) pour le tableau correspondant.

Art 3 : En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission Sportive Fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Art 4 : Le tournoi se compose de 10 tableaux le samedi et de 9 tableaux le dimanche se jouera sur **34 tables**. La salle sera ouverte à partir de 7h30. Le pointage débutera 45 min avant le début du tableau et se terminera 15 minutes avant le début de celui-ci.
Le forfait d'un joueur sera prononcé 5 min après le 2eme appel de son nom. Un joueur absent lors de son premier tableau sera automatiquement désinscrit de ses autres tableaux s'il ne prévient pas les organisateurs de son retard.

Art 5 : L'organisateur se réserve le droit de réduire la dotation d'un tableau si celui-ci est composé de moins de 20 inscrits(es). Les tableaux de moins de 10 joueurs(ses) seront annulés.

Art 6 : Chaque tableau débutera par des poules de 3, les 2 premiers de chaque poule étant qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Art 7 : Chaque joueur pourra participer :

- Le samedi à 2 tableaux.

Les tableaux sont ouverts aux féminines et aux masculins excepté le tableau J qui est réservé aux féminines.
Pour les masculins : possibilité de faire en supplément le tableau I sous condition d'être précédemment éliminé d'un autre tableau**.**
Pour les féminines : possibilité de faire 2 tableaux + le tableau J.

- Le dimanche à 2 tableaux + une coupe Davis.

Le tableau Z est réservé uniquement aux **licenciés de la FFSA** qui peuvent participer aux autres tableaux sous condition d'être licencié FFTT et dans le respect du présent règlement.

NB : possibilité de s'inscrire pour 2 tableaux simples + 1 tableau Coupe Davis au tarif forfaitaire de 20 €.

Art 8 : Les tableaux Coupe Davis se dérouleront en tableau à élimination directe, limité à 32 équipes.
Le déroulement de la rencontre se fera de la manière suivante :
- 1ère partie : les 2 joueurs ayant le plus de points.
- 2ème partie : les 2 joueurs ayant le moins de points.
- 3ème partie : le double seulement en cas d'égalité.

Art 9 : Le nombre d'inscrits par tableau peut être dépassé à condition que le nombre d'inscrits total pour les tableaux suivants :

Pour le samedi :
B + F soit au maximum de 108 inscrits
D + H soit au maximum de 108 inscrits
C + G soit au maximum de 108 inscrits
I + J soit au maximum de 108 inscrits

Pour le samedi :
R + T soit au maximum de 96 inscrits
S + V soit au maximum de 96 inscrits
U + W soit au maximum de 96 inscrits

Art 10 : L'épreuve se déroulera selon les règles de la FFTT.

Art 11 : Les parties se joueront en 11 points au meilleur des 5 manches.

Art 12 : Les balles plastiques non fournies par l'organisateur devront être homologuées.

Art 13 : Chaque joueur devra être en possession de son attestation de licence.

Art 14 : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

Art 15 : Toute dégradation matérielle constatée sera à la charge du ou des joueurs concernés.

Art 16 : Les lots ne seront remis que lors du podium du tableau concerné, les lots non réclamés à ce moment resteront acquis à l'association.

Art 17 : Le tirage au sort des tableaux s'effectuera le vendredi et le samedi à 19h00 à la halle de tennis de table 4, rue de la Pagnolée 14123 Cormelles le Royal.

Art 18 : La clôture des inscriptions est fixée à 18h00 le vendredi et le samedi.
La participation au tournoi implique l'acceptation sans restriction du présent règlement. Tout point non prévu par le présent règlement sera tranché par le juge arbitre, en accord avec les organisateurs.

BUVETTE et RESTAURATION SUR PLACE

Inscriptions uniquement par mail ou téléphone :
- M. CARDINE Laurent :
  - Par mail : laurentcardine@hotmail.fr
  - Par téléphone : 06.70.61.16.14.

Le nombre de points retenus pour les inscriptions est celui inscrit sur la licence de la 1ère phase 2025 / 2026.

Toute demande d'inscription doit est confirmée par un accusé de réception (sms ou mail).